

droit d'intervenir dans des affaires purement personnelles. D'ailleurs, M. Demers est un homme qui jouit de l'estime de tous ses concitoyens, parmi lesquels il occupe une position importante.

Du fait que M. Joncas et M. Demers sont amis, personne n'a le droit de présumer qu'ils se sont entendus pour faire une spéculation aux dépens de l'Union sardinière.

Maintenant toute cette affaire est du domaine privé. Il n'y a aucun intérêt public en jeu. Le gouvernement n'a pas donné de subsides ni perdu d'argent. Il n'est pas question de *boodlage*. Pourquoi diable vient-on faire une affaire publique d'une question qui ne relève pas du domaine public ?

Il y a évidemment une querelle entre l'Union sardinière et MM. Demers et Joncas. Et l'Union sardinière, après avoir bénéficié du travail de ces messieurs, juge à propos d'éviter un règlement de comptes avec M. Demers en faisant du tapage dans les journaux.

Pour le public bien pensant, il ne restera qu'une chose de cette affaire : M. Joncas a rendu de très grands services à l'Union sardinière ; M. Demers aussi lui a été utile. L'Union sardinière, qui a reçu ces services, n'a rien donné en retour. Loin de là, elle veut payer ses obligations en jetant de la boue à deux hommes qui ont fait, sans rien recevoir, un travail dont elle retire chaque jour le bénéfice.

Quelles qu'aient été les difficultés entre ces messieurs de l'Union sardinière et l'*Évènement*, — difficultés d'ordre purement personnel — le gros bon sens du public ne manquera pas de distinguer à qui est dévolu le beau rôle dans toute cette affaire.

La *Vérité* ayant accusé M. Pacaud de faire bombance grâce aux vingt mille piastres déposées à New-York lors de l'affaire de la baie des Chaleurs, ce dernier met M. Tardivel à même de connaître confidentiellement l'emploi de ces vingt mille piastres, qui ont passé, comme tout le reste, pour des fins de parti. M. Tardivel n'acceptera pas : il préfère éviter la preuve qui établirait que, dans ce cas comme dans tant d'autres, il a faussé la vérité : cela lui permettra de continuer à nourrir ses lecteurs de ses faussetés et de ses jugements téméraires.

Sous le titre : *Refus regrettable*, nous lisons dans l'*Évènement* :

« Catholique sincère et convaincu, honorable dans toute la force de ce mot, belle intelligence servie par des idées larges et un jugement sain, l'honorable R. Masson, ex-gouverneur de notre province, est un des membres les plus éminents du conseil de l'instruction publique.

« Il est au nombre de ceux qui croient à la nécessité de certaines réformes dans notre système d'enseignement.

« A l'avant-dernière séance du conseil, il y a six mois, M. Masson avait soumis une proposition ayant pour but d'obliger les professeurs ecclésiastiques des académies, des écoles modèles et des écoles primaires à subir un examen et obtenir un diplôme ou certificat de compétence, obligation à laquelle les laïques seuls sont actuellement soumis.

« A la demande de Mgr Lorrain, vicaire apostolique de Pontiac, cette proposition, qui a provoqué une discussion aigre-douce au sein du conseil et qui a été largement commentée par la presse, est revenue sur le tapis à la dernière séance, et ce projet de réforme, qui était, croyons-nous, un pas dans la bonne voie, a été rejeté sur proposition de MM. Crépeau et Chapais.

« Tous les évêques ont voté pour l'amendement Crépeau-Chapais, et tous les laïques ont voté contre.

« Cette division entre ecclésiastiques et laïques au sein même du conseil de l'instruction publique est très regrettable.

« Nous professons pour nos évêques le plus grand respect, mais ils nous permettront de différer d'opinion avec eux sur cette question. Nous avons bien le droit d'exiger que ceux qui sont chargés d'instruire nos enfants soient compétents à remplir la charge qui leur est confiée.

« Et pourquoi vouloir soustraire à l'examen les instituteurs religieux dans les maisons d'éducation que l'État subventionne ?

« Ce refus ne ressemble-t-il pas beaucoup à un certificat d'incapacité ?

« Nous reconnaissons, certes, à l'Église le droit exclusif de veiller à l'orthodoxie de l'enseignement dans les écoles ; mais les parents, qui paient, ont bien aussi le droit de demander que leurs enfants soient confiés à des instituteurs compétents. »

Je lis dans l'*Évènement* l'importante nouvelle suivante :

« Mgr Hamel et M. l'abbé Mathieu, du séminaire de Québec, s'embarqueront le 25 courant pour un voyage en Europe. Les distingués voyageurs profiteront de leur séjour en Europe pour visiter les universités, lycées, séminaires et collèges de France, d'Allemagne et de Belgique, et en étudier les systèmes d'enseignement, dans le but, sans aucun doute, d'en faire bénéficier le système d'instruction publique dans notre province. »

Cela prouve que la campagne faite par plusieurs journaux catholiques, dans le ton modéré des articles de l'*Opinion Publique*, porte ses fruits. Le clergé comprend déjà l'importance du mouvement. Et avant longtemps, il y a lieu de croire qu'il se rendra complètement aux désirs des classes dirigeantes, en apportant des réformes considérables dans les cours d'enseignement.

Le jour où les classes dirigeantes et le clergé seront d'accord sur cette question de l'éducation, la seule cause de divergence qui existe aujourd'hui entre l'Église et l'État dans la province de Québec aura disparu. Espérons que ce jour luira bientôt.

M. le commissaire général Krantz, délégué par le gouvernement de la République française à l'exposition de Chicago, a passé quelques jours parmi nous. Il emporte une excellente impression de son séjour à Montréal, ainsi qu'à Québec, où il avait été visiter les vieux souvenirs qui s'y rattachent, la promenade de Frontenac, la citadelle et la cascade de Montmorency. Revenu à Montréal mardi matin, il a assisté, accompagné de MM. Beaugrand, J. X. Perrault, le colonel Stephenson, Gaudry, marquis de Noé et vicomte de La Barthe, à une très brillante revue de la brigade du feu de Montréal, dont les manœuvres ont été très admirées et souvent applaudies par l'assistance. M. Krantz a tout particulièrement félicité le chef Benoit de la parfaite organisation de son service et de la beauté de ses atterrages. Après la revue, M. Krantz a offert un lunch, au Saint-James Club, aux personnes qui l'accompagnaient.

Jeudi dernier, Mme McShane recevait dans ses vastes salons hospitaliers — par surprise, bien entendu — un certain nombre d'amis et d'amies de Mlle Maud McShane, à l'occasion de l'anniversaire de naissance de cette dernière.

Comme d'habitude, la plus franche gaieté n'a cessé de régner et l'on a dansé pendant toute la soirée avec un entrain remarquable.